



Communiqué de presse

Paris, le 08 Octobre 2019

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé présente la feuille de route prise en charge de l'obésité 2019-2022

A l'occasion de la journée régionale organisée par les 4 Centres Spécialisés Obésité d'Île de France, Agnès Buzyn a présenté la feuille de route « Prise en charge de l'obésité 2019-2022 » et mis en place un comité chargé de son suivi. Huit millions de Français sont touchés par cette pathologie chronique et complexe. L'enjeu est de mieux la prévenir, de mieux coordonner l'ensemble des professionnels de santé autour du patient dès le repérage et jusqu'aux traitements des complications. Il est aussi de traiter avec une meilleure pertinence cette affection, notamment ses formes sévères. La réalisation des chirurgies bariatriques dont la fréquence a triplé en 10 ans sera mieux encadrée et sécurisée.

En France, près de la moitié des adultes sont en surpoids et **8 millions d'entre eux souffrent d'obésité**, dont 500 000 sous une forme sévère. Pathologie en elle-même, elle est aussi le facteur de risque principal de nombreuses maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, diabète de type 2, cancers...). Elle représente 2,8 milliards d'euros en soins de ville et 3,7 milliards d'euros à l'hôpital : son impact est majeur pour la collectivité, et marqué par de fortes inégalités sociales et territoriales.

Faire reculer l'obésité nécessite de mobiliser tous les leviers de la politique de santé portée par Agnès Buzyn depuis 2017. Elle commence par la priorité donnée à la **prévention** dès le plus jeune âge. Le quatrième programme national nutrition santé lancé le 20 septembre dernier s'est donné pour objectif de réduire de 15% la prévalence de l'obésité chez l'adulte et de 20% chez l'enfant d'ici 2023. Il promeut notamment le déploiement du Nutriscore. Mais la prévention ne peut constituer aujourd'hui la seule réponse. La feuille de route de prise en charge de l'obésité s'appuie ainsi sur les changements impulsés par Ma Santé 2022 : un **système de soins décloisonné et coordonné** entre la ville et l'hôpital et entre les différents professionnels de santé, pour mieux prendre en charge les patients atteints de maladies chroniques, et **des logiques de parcours gradués**, offrant le bon soin au bon moment, du plus simple au plus expert, de **manière sécurisée et pertinente**.

L'augmentation des interventions de chirurgie bariatrique dans notre pays est frappante. Elles ont triplé en 10 ans passant de 20 000 à plus 60 000, faisant de la France un des pays européens où cette pratique est la plus fréquente. Des complications peuvent survenir pour près d'un patient sur quatre pour certains types d'opérations : complications digestives, risques liés à la perte de la masse musculaire mais aussi comorbidités telles que des carences nutritionnelles ou des difficultés psychologiques.

Pour sécuriser les parcours des patients, la ministre a annoncé que, dès 2020, la pratique de la chirurgie bariatrique serait soumise à une autorisation des centres pouvant la pratiquer sur la base de seuils d'activité et d'engagement à respecter des critères d'une prise en charge de qualité, notamment en termes de suivi des patients.

Dès 2020 également, chaque patient devra bénéficier d'une évaluation de son dossier dans le cadre d'une réunion de concertation pluridisciplinaire afin que lui soit proposé le traitement le plus pertinent compte tenu de son dossier médical.

Pour assurer l'organisation de ces parcours gradués entre la ville et l'hôpital, la ministre en confie **le pilotage aux 37 centres spécialisés de l'obésité (CSO)**. **Leurs missions seront renforcées** pour assurer dans tous les territoires : la structuration des parcours, la diffusion des bonnes pratiques dès le repérage, l'appui pour la gestion des cas complexes et la tenue des réunions de concertation pluridisciplinaire entre la ville et l'hôpital.

Parmi les bonnes pratiques, les CSO veilleront à développer les **programmes d'éducation thérapeutique**, pour rendre le patient acteur de sa prise en charge. La Ministre a exprimé son soutien aux **expérimentations innovantes qui permettront une prise en charge plus globale du patient**, telles que les expérimentations nationales « Mission retrouve ton cap » (enfants de 3 à 8 ans à risque d'obésité), et « OBEPEDIA » (enfants et adolescents atteints d'obésité sévère). Elles donneront lieu à une évaluation afin d'en tirer les enseignements utiles en perspective d'une éventuelle généralisation.

Afin de mettre en œuvre concrètement cette feuille de route, **un comité de suivi représentatif des parties prenantes de l'obésité a été créé** : il se compose des représentants des CSO, des spécialités médicales et paramédicales, des sociétés savantes, des associations de patients, des agences régionales de santé (ARS), de l'Assurance maladie, de la HAS, des fédérations hospitalières.

La ministre lui a demandé comme première réalisation **d'établir le nouveau cahier des charges des CSO pour le premier trimestre 2020**. L'enveloppe actuelle de 3 millions d'euros qui leur est dédiée pourra être réévaluée notamment au regard des efforts en matière de pertinence réalisés. Le comité de suivi sera également mobilisé pour construire le dispositif d'autorisation des établissements où la chirurgie bariatrique pourra être pratiquée.

Contact presse : Cabinet d'Agnès Buzyn : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr –
01 40 56 60 60